

veille à l'application de certaines lois fédérales comme la loi sur les stupéfiants et, sous ce rapport, doit affronter le crime organisé à une grande échelle. Elle maintient également un réseau de renseignements criminels au Canada et elle est au courant ainsi de l'activité criminelle à n'importe quel endroit. Elle collabore sur demande avec les autorités locales et constitue un moyen de communication avec les organismes chargés de l'application de la loi dans d'autres pays, comme la FBI ou Interpol.

Je crois qu'il n'existe aucune force de police au Canada aussi bien renseignée que la Gendarmerie royale sur l'envergure du problème criminel. Néanmoins, la Chambre ne doit pas oublier qu'en vertu de nos dispositions constitutionnelles, la Gendarmerie ne se mêle pas directement de nombreuses activités auxquelles s'adonnent les criminels. Dans les deux plus grandes provinces, évidemment, la GRC ne fonctionne pas comme une force de police provinciale, et sa responsabilité constitutionnelle est donc encore plus limitée.

De par sa nature, le travail de police est tel qu'il comporte deux principaux problèmes: d'abord, le criminel doit être repéré et, ensuite, les preuves doivent être recueillies pour permettre une condamnation. Les criminels sont devenus si habiles qu'il est plus difficile de recueillir les preuves nécessaires à leur condamnation. Notre droit criminel a toujours désapprouvé «la culpabilité par association». Chacun sait que les criminels importants protègent leur anonymat et que de rigoureuses mesures de sécurité sont appliquées dans la hiérarchie criminelle. Apparemment, les chefs s'isolent de leurs hommes de main, de sorte que l'arrestation d'un subalterne ne procure pas d'habitude de preuves suffisantes pour faire condamner un haut gradé dans la hiérarchie.

Transpercer cet écran protecteur pour atteindre les véritables chefs n'est pas facile et exige surtout des enquêtes plus poussées, une coordination parfaite et la communication de renseignements entre les diverses forces policières.

Le fait que depuis trois ans la Gendarmerie royale a saisi une quantité d'héroïne qui aurait fini par se vendre 240 millions de dollars donne une idée de la menace que pose le crime organisé. La Gendarmerie royale a raison de croire qu'au Canada la distribution de stupéfiants dits «forts», notamment l'héroïne, est assez bien réprimée. A Toronto et à Montréal en particulier, les efforts de la police ont vraiment été couronnés de succès; à Vancouver, cependant, les succès n'ont pas été aussi marqués.

Le trafic des stupéfiants «faibles», de la marijuana surtout, n'est pas aussi bien contenu. J'aimerais consigner au hansard certains faits sur le nombre des arrestations. Pour trafic ou possession d'héroïne, 406 arrestations ont été faites en 1964, 395 en 1965 et 461 en 1966. Pour trafic ou possession de marijuana, 78 arrestations en 1964, 162 en 1965 et 398 en 1966. Notre problème le plus grave, en ce qui concerne le crime organisé, a donc trait aux stupéfiants. Certains autres domaines de l'activité criminelle sont aussi organisés, mais plutôt à l'échelle locale.

La contrefaçon est un délit contre le Code criminel, mais dans la pratique c'est, dans une grande mesure, la GRC qui enquête sur les faussaires. Voici la valeur des billets contrefaits refilés au public ces dernières années en 1964, 8,148 billets d'une valeur approximative de \$157,000; en 1965, 15,637 représentant à peu près \$303,000 et, en 1966, 14,618 valant environ \$250,000.

De l'autre côté du bilan, voici la valeur des billets contrefaits saisis avant que leurs imprimeurs aient eu la chance de les écouler parmi le public: en 1964, 17,291 billets d'une valeur de \$228,400; en 1965, 26,291 d'une valeur de \$400,000 et, en 1966, 18,361 valant \$580,000.

Pour combattre efficacement le crime, il ne suffit pas d'accroître le nombre de policiers formés; il faut aussi augmenter l'efficacité des membres de la force policière. Cette efficacité peut être accrue par une spécialisation plus poussée et une meilleure formation professionnelle des agents de police, par l'usage des progrès technologiques par la police et par l'application plus étendue de certaines méthodes utilisées dans le secteur des affaires, particulièrement en ce qui concerne le traitement de l'information et les communications.

• (5.50 p.m.)

Il existe très peu d'autres domaines où le succès dépende autant de l'accès rapide aux dossiers. Les services canadiens chargés de faire respecter la loi comptent 710 organisations municipales, cantonales, provinciales et fédérales qui néanmoins sont très interdépendantes quant aux renseignements et doivent s'entraider.

On a déjà mis en vigueur presque toutes les mesures recommandées par suite de la conférence fédérale-provinciale des procureurs généraux. Par exemple, on a renforcé les divers services nationaux de renseignements sur le crime rattachés à la Gendarmerie royale du Canada. Un réseau national de transmission des photographies est actuellement en service, et le système de télécommunications de la GRC a été étendu considérablement; il compte maintenant 65 stations dans tout le Canada.